



## Décision du Président n°2024\_AJMP\_116

**Thème : Ressources**

**Objet : Passation d'une convention de coopération avec le Resah pour la passation de marchés d'acquisition et de maintenance de solutions d'impression et de numérisation – Bénéficiaire Commune de St Chaffrey**

**Pôle : Ressources**

**Contexte :**

La Communauté de communes du Briançonnais a adhéré au RESAH en 2023 pour pouvoir bénéficier des marchés proposés par ce réseau et notamment, des marchés relatifs à la fourniture d'une solution globale d'impression. La commune de Saint-Chaffrey a demandé à la CCB la possibilité de bénéficier de ces marchés. Ainsi, il convient d'intégrer la Commune de St Chaffrey en qualité de bénéficiaire dans le cadre d'une formule de coopération avec le RESAH.

**Ceci exposé :**

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords cadre de fournitures et de services dans la limite du montant maximal fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée, (soit à ce jour 214 000 € H.T.) lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** la décision du Président n°2023RESSNUM090 du 27 novembre 2023 approuvant la passation d'une convention avec le RESAH pour les marchés d'acquisition et de maintenance de solutions d'impression et de numérisation ;

**CONSIDÉRANT** la demande de la Commune de St Chaffrey pour devenir bénéficiaire des marchés subséquents d'acquisition et de maintenance de solutions d'impression et de numérisation proposés par le RESAH, dans le dans le cadre d'une formule de coopération ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver la passation d'une formule de coopération liée à la convention avec le Resah pour que la Commune de St Chaffrey puisse bénéficier des marchés d'acquisition et de maintenance de solutions d'impression et de numérisation. Les frais liés à cette coopération seront refacturés à la commune de Saint Chaffrey selon les dispositions d'une convention de refacturation.

**ARTICLE 2 :**

De signer tous les documents et pièces afférents.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **25 AVR. 2024**

Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Par délégation,  
**Béatrice CHEVALIER**  
Directrice Générale des Services

**25 AVR. 2024**

Date de publication :

Date de Transmission au Contrôle de Légalité :

**25 AVR. 2024**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT CENTRALISE - 2023-R045-000-000****ACQUISITION, LOCATION, INSTALLATION, MISE EN SERVICE, ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS D'IMPRESSION, DE NUMERISATION, DE GESTION DOCUMENTAIRE ET GESTION DE COURRIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LES BESOINS DES POUVOIRS ADJUDICATEURS IDENTIFIES EN ANNEXE 1 DU CCAP DE L'ACCORD-CADRE****DEROGATOIRE - FORMULE DE COOPERATION**

La présente convention ne concerne pas les collectivités territoriales et leurs groupements.

La présente convention de service d'achat centralisé comporte 2 parties :

- Partie 1 : « Conditions particulières », comportant des éléments à renseigner avec soin
- Partie 2 : « Conditions générales », non remplissable et non modifiable.

La Partie 1 signée doit être adressée au Resah. Pour ce faire, rendez-vous sur la page de l'offre de l'Espace Acheteur.

\*\*

\*

**PARTIE 1. CONDITIONS PARTICULIERES**

Article 1<sup>er</sup>. Identification du signataire<sup>2</sup> et du bénéficiaire des présentes conditions particulières.

*Communauté de Communes du Briançonnais*  
*1 rue Aspirant Jan – 05100 BRIANCON*  
*240 500 439 00080*

Représenté par :

**MURGIA**

**Arnaud**

**Président**

Atteste être dûment habilité aux fins des présentes

Le signataire agit pour le compte du bénéficiaire identifié ci-après, dans le cadre d'une formule de coopération.

Commune de Saint-Chaffrey  
563 Route du Pont Levis  
05330 SAINT-CHAFFREY  
Siret : 210 501 334 000 10

Représenté par son exécutif dûment habilité

**Article 2. Engagement des bénéficiaires et du Resah**

En complément des articles IV et V des CG, il est précisé les dispositions suivantes :

L'accord-cadre est signé, notifié et exécuté en partie par le Resah. Il réalise, à ce titre :

<sup>1</sup> L'EPCI est identifié dans l'annexe du CCAP de l'accord-cadre 2023-R045 ainsi que dans l'avenant par lequel cette liste a été modifiée à sa demande afin de tenir compte de la mise en place d'une formule de coopération sur le fondement de la clause de réexamen de l'accord-cadre.

<sup>2</sup> Le signataire est un EPCI identifié en annexe 1 du CCAP de l'accord-cadre, mise à jour à sa demande afin de tenir compte de la mise en place d'une formule de coopération.

- La passation des marchés subséquents ;
- Les actes juridiques portant modification de l'accord-cadre (avenant et certificat administratif) ;
- Les actes juridiques relatifs à la révision des prix de l'accord-cadre ;
- La non-reconduction de l'accord-cadre, le cas échéant ;
- La résiliation de l'accord-cadre, le cas échéant.

Le Resah est juridiquement responsable des actes qu'il réalise.

Chaque Bénéficiaire, pour ce qui le concerne :

- Exécute son marché subséquent. Ainsi, ce dernier procède aux ordres de service émis sur le fondement de son marché subséquent, aux opérations de vérification des prestations, à l'application des pénalités, et au paiement sous réserve du service fait. Il est également responsable, en lien le cas échéant avec le Titulaire, du suivi du montant de ce marché subséquent (en cas d'atteinte du montant et sauf avenant ou accord particulier, les prestations sont réputées exécutées effectuées « hors marché »).
- En cas de location maintenance, s'engage à verser, en cas de restitution de l'équipement avant le terme de la location-maintenance, une indemnité conformément aux dispositions de l'accord-cadre et de son marché subséquent.

Le Bénéficiaire réalise également :

- les actes juridiques portant modification du marché subséquent (avenant et certificat administratif) à l'exception de ceux ayant une incidence sur le montant marché subséquent qui sont réalisés par le Resah ;
- la reconduction ou la non-reconduction du marché subséquent, le cas échéant ;
- la résiliation du marché subséquent, le cas échéant.

Le Bénéficiaire est juridiquement responsable des actes qu'il réalise.

### Article 3 Identification du(des) lot(s) mis à disposition, montants, durées.

#### Montants :

Le montant alloué par lot correspond au montant demandé annuel HT renseigné ci-dessous rapporté à la durée totale de la mise à disposition également définie ci-dessous. Les années de mise à disposition inférieures à 12 mois ne sont pas proratisées.

*Exemple :*

Montant demandé annuel HT : 100,000 €  
Durée de mise à disposition : 3 ans et 6 mois  
Montant alloué : 100,000\*4 soit 400,000 €.

Pour modifier les montants renseignés ci-dessous, une demande de modification doit être adressée par le signataire des présentes (article X CG) et comporter les conditions particulières modifiées avec le nouveau montant demandé annuel HT. L'accord du Resah à la modification demandée est notifié au signataire par tout moyen permettant de donner date certaine (par ex. mail avec accusé de réception).

#### Durées :

La durée de mise à disposition court à compter de la notification du marché subséquent selon la durée renseignée dans le tableau ci-dessous.

**Compléter le tableau ci-dessous selon vos besoins (un marché subséquent par lot) en indiquant les bénéficiaires concernés**

Intitulé du lot	Titulaires	Mode acquisition	Durée du MS à compter de sa notification Attention durée de 5 ans possible uniquement pour la location maintenance	Montant demandé annuel en € HT (plafond de commande)	Prestations souhaitées associées	Type des solutions Souhaitées Cochez la(les) case(s) des solutions souhaitées	Lister les bénéficiaires concernés par lot dans les cases ci-dessous
1	MCA	ACHAT <input type="checkbox"/> LOCATION-MAINTENANCE <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/>	..... €HT	<input type="checkbox"/> Accessoires <input type="checkbox"/> Logiciels <input type="checkbox"/> Coût copies <input type="checkbox"/> Fonctions <input type="checkbox"/> Prestations	<input type="checkbox"/> Imprimante N/B A4/A5 Modèle 1, 2 000 pages <input type="checkbox"/> Imprimante Couleur A4 Modèle 1, 1 500 pages <input type="checkbox"/> Imprimante N/B A4/A5 Modèle 2, 5 000 pages <input type="checkbox"/> Imprimante Couleur A4/A5 Modèle 2, 5 000 pages <input type="checkbox"/> Imprimante Couleur A4/A5 Modèle 3, 10 000 pages <input type="checkbox"/> Multifonction N&B A4 Modèle 1, 2 000 pages, 5 000 pages <input type="checkbox"/> Multifonction Couleur A4 Modèle 1, 3 000 pages <input type="checkbox"/> Multifonction N&B A3 Modèle 1, 3 000 pages <input type="checkbox"/> Multifonction N&B A3 Modèle 1, 5 000 pages <input type="checkbox"/> Multifonction Couleur A3 Modèle 1, 3 000 pages <input type="checkbox"/> Multifonction N&B A3 Modèle 2, 15 000 pages <input type="checkbox"/> Multifonction Couleur A3 Modèle 2, 15 000 pages <input type="checkbox"/> Multifonction N&B A3 Modèle 3, 45 000 pages <input type="checkbox"/> Multifonction Couleur A3 Modèle 4	Liste des bénéficiaires pour le lot 1 :
2	KONICA	ACHAT <input type="checkbox"/> LOCATION-MAINTENANCE <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/>	..... €HT	<input type="checkbox"/> Accessoires <input type="checkbox"/> Logiciels <input type="checkbox"/> Coût copies <input type="checkbox"/> Fonctions	<input type="checkbox"/> Scanner modèle 1 ; 5 000 pages/jour <input type="checkbox"/> Scanner modèle 2 ; 7 000 pages/jour <input type="checkbox"/> Scanner modèle 3 ; 45 000 pages/jour	Liste des bénéficiaires pour le lot 3 :

3	Fourniture de reprographes numériques - CT	RICCOH	ACHAT <input type="checkbox"/> LOCATION-MAINTENANCE <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	..... €HT	<input type="checkbox"/> Accessoires <input type="checkbox"/> Logiciels <input type="checkbox"/> Coût copies <input type="checkbox"/> Fonctions <input type="checkbox"/> Prestations	<input type="checkbox"/> Reprographe modèle 1 couleur, Volume de 20 000 à 50 000 <input type="checkbox"/> Reprographe modèle 2 couleur, 30 000 à 80 000 <input type="checkbox"/> Reprographe modèle 3 couleur, 50 000 à 200 000 <input type="checkbox"/> Reprographe modèle 1 N&B, volume 20 000 à 60 000 <input type="checkbox"/> Reprographe modèle 2 N&B, volume 50 000 à 120 000 <input type="checkbox"/> Reprographe modèle 3 N&B, volume 100 000 à 300 000	Liste des bénéficiaires pour le lot 3.
4	Fourniture d'une solution complète de gestion électronique des documents et des courriers -CT	KONICA	ACHAT <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4	..... €HT	<input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Développement spécifique	Acquisition Saas : <input type="checkbox"/> Service de numérisation <input type="checkbox"/> Solution GED <input type="checkbox"/> Solution GEC <input type="checkbox"/> Service de parapheur électronique <input type="checkbox"/> Service système d'archivage électronique SAE <input type="checkbox"/> Demi-Interfaçage <input type="checkbox"/> Réversibilité Acquisition On premise : <input type="checkbox"/> Service de numérisation <input type="checkbox"/> Solution GED <input type="checkbox"/> Solution GEC <input type="checkbox"/> Service de parapheur électronique <input type="checkbox"/> Service système d'archivage électronique SAE <input type="checkbox"/> Demi-Interfaçage <input type="checkbox"/> Réversibilité Service système d'archivage électronique SAE <input type="checkbox"/> Demi-Interfaçage <input type="checkbox"/> Réversibilité	Liste des bénéficiaires pour le lot 4.

5	<p>Fourniture de solutions d'impression numérique libre-service et de gestion électronique des documents et des courriers -CT</p>	<p>KONICA</p>	<p>ACHAT <input type="checkbox"/></p> <p>LOCATION-MAINTENANCE <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5</p>	<p>..... €HT</p>	<p><input type="checkbox"/> Accessoires <input type="checkbox"/> Logiciels <input type="checkbox"/> Coût copies <input type="checkbox"/> Fonctions</p> <p><input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Développement spécifique</p>	<p><b>Imprimantes :</b>  <input type="checkbox"/> Imprimante N/B A4/A5                  Modèle 1, 2 000 pages  <input type="checkbox"/> Imprimante Couleur A4                  Modèle 1, 1 500 pages  <input type="checkbox"/> Imprimante N/B A4/A5                  Modèle 2, 5 000 pages  <input type="checkbox"/> Imprimante Couleur A4/A5                  Modèle 2, 5 000 pages  <input type="checkbox"/> Imprimante Couleur A4/A5                  Modèle 3, 10 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction N&amp;B A4 Modèle 1, 2000 pages, 5 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction Couleur A4                  Modèle 1, 3 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction N&amp;B A3 Modèle 1, 5 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction Couleur A3                  Modèle 1, 3 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction N&amp;B A3 Modèle 2, 15 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction Couleur A3                  Modèle 2, 15 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction N&amp;B A3 Modèle 3, 45 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction Couleur A3                  Modèle 4</p> <p><b>Acquisition Saas :</b>  <input type="checkbox"/> Service de numérisation  <input type="checkbox"/> Solution GED  <input type="checkbox"/> Solution GEC  <input type="checkbox"/> Service de parapheur électronique  <input type="checkbox"/> Service système d'archivage électronique SAE  <input type="checkbox"/> Demi-interfaçage  <input type="checkbox"/> Réversibilité</p> <p><b>Acquisition On premise :</b>  <input type="checkbox"/> Service de numérisation  <input type="checkbox"/> Solution GED  <input type="checkbox"/> Solution GEC  <input type="checkbox"/> Service de parapheur électronique  <input type="checkbox"/> Service système d'archivage électronique SAE  <input type="checkbox"/> Demi-interfaçage  <input type="checkbox"/> Réversibilité</p>	<p>Liste des bénéficiaires pour le lot 5 :</p>
---	---	---------------	--	---	------------------	--	---	--

<p>6</p>	<p>Fourniture d'une solution globale d'impression y compris de numérisation et de gestion électronique des documents et des courriers -CT</p>	<p><b>RICCOH</b></p> <p>ACHAT <input type="checkbox"/></p> <p>LOCATION-MAINTENANCE <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input checked="" type="checkbox"/> 5</p>	<p>7000 €HT</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Accessoires <input checked="" type="checkbox"/> Logiciels <input checked="" type="checkbox"/> Coût copies <input checked="" type="checkbox"/> Fonctions <input checked="" type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Développement spécifique</p>	<p>Service système d'archivage électronique SAE <input type="checkbox"/> Demi-interfaçage <input type="checkbox"/> Réversibilité</p> <p><b>Imprimantes :</b>  <input type="checkbox"/> Imprimante N/B A4/A5 Modèle 1, 2 000 pages  <input type="checkbox"/> Imprimante Couleur A4 Modèle 1, 1 500 pages  <input type="checkbox"/> Imprimante N/B A4/A5 Modèle 2, 5 000 pages  <input type="checkbox"/> Imprimante Couleur A4/A5 Modèle 2, 5 000 pages  <input type="checkbox"/> Imprimante Couleur A4/A5 Modèle 3, 10 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction N&amp;B A4 Modèle 1, 2000 pages, 5 000 pages  <input checked="" type="checkbox"/> Multifonction Couleur A4 Modèle 1, 3 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction N&amp;B A3 Modèle 1, 5 000 pages  <input checked="" type="checkbox"/> Multifonction Couleur A3 Modèle 1, 3 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction N&amp;B A3 Modèle 2, 15 000 pages  <input checked="" type="checkbox"/> Multifonction Couleur A3 Modèle 2, 15 000 pages  <input type="checkbox"/> Multifonction N&amp;B A3 Modèle 3, 45 000 pages  <input checked="" type="checkbox"/> Multifonction Couleur A3 Modèle 4</p> <p><b>Scanners :</b>  <input type="checkbox"/> Scanner modèle 1 ; 25pp/50ipm / A4  <input type="checkbox"/> Scanner modèle 2 ; 70ppm/140ipm/ A4  <input type="checkbox"/> Scanner modèle 3 ; 80ppm/160ipm/ A3</p> <p><b>Reprographes :</b>  <input type="checkbox"/> Reprographe modèle 1 couleur, Volume de 20 000 à 50 000  <input type="checkbox"/> Reprographe modèle 2 couleur, 30 000 à 80 000  <input type="checkbox"/> Reprographe modèle 3 couleur, 50 000 à 200 000</p>	<p>Liste des bénéficiaires pour le lot 6 :  Commune de Saint-Chaffrey</p>
----------	---	---	-----------------	--	---	---



## PARTIE 2. CONDITIONS GENERALES

### ARTICLE I. OBJET

Les présentes conditions générales régissent la mise à disposition, par le Resah, des accords-cadres qu'il passe et conclut en tant que centrale d'achat au titre de l'article L. 2113-2, 2° du code de la commande publique. Le Resah se réserve la faculté de modifier, supprimer, amender, tout ou partie des présentes conditions générales.

Au sens des présentes conditions générales :

- **Resah** désigne le GIP Resah agissant en tant que centrale d'achat sur le fondement de l'article L. 2113-2, 2° du code de la commande publique ;
- **Bénéficiaire** désigne tout Bénéficiaire Potentiel, tel que défini par l'accord-cadre visé aux conditions particulières, qui bénéficie ou fait bénéficier un autre Bénéficiaire des stipulations de ce dernier pour satisfaire ses besoins par l'émission de bons de commande et/ou la conclusion de marchés subséquents. Le Bénéficiaire agit pour son propre compte et/ou pour le compte d'autre(s) Bénéficiaire(s), identifiés dans les conditions particulières. Il déclare dans ce cas sur l'honneur être dûment habilité à cette fin. Dans le cas des GHT, l'établissement support a seul qualité pour agir au nom et pour le compte du ou des établissements parties Bénéficiaire(s).
- **Accord-cadre** désigne l'accord-cadre mis à disposition.

### ARTICLE II. PIECES CONTRACTUELLES

Sont applicables entre le Resah et le(s) Bénéficiaire(s) auxquels est mis à disposition l'Accord-cadre, par ordre de priorité décroissante en cas de contradiction :

- Les **conditions particulières**, qui peuvent déroger aux présentes conditions générales. Les conditions particulières comportent au moins les informations suivantes :
  - Identification du(des) Bénéficiaire(s) ;
  - Référence de l'Accord-cadre et lot(s) concerné(s) ;
  - Date de début de mise à disposition souhaitée si différente de signature des conditions particulières par le Resah ;
  - Montant mis à disposition ;
  - Montant de contribution ;
  - Informations, modalités de facturation et de proratisation éventuelle de la contribution ;
- Les présentes **conditions générales**, applicables dans leur version en vigueur à la date de signature, par le Bénéficiaire, des conditions particulières.

L'ensemble des pièces contractuelles constituent, ensemble, une convention de service d'achat centralisé.

### ARTICLE III. PROCESSUS DEMATERIALISE

Le Bénéficiaire se connecte à l'Espace Acheteur Resah, télécharge les conditions générales et les conditions particulières. Il complète ces dernières et les renvoie signées au Resah. Leur signature vaut acceptation des présentes conditions générales.

La contresignature des conditions particulières par le Resah formalise la conclusion de la convention de service d'achat centralisé constituée des pièces visées à l'article III.

### ARTICLE IV. ENGAGEMENTS DE CHAQUE BENEFICIAIRE

Chaque Bénéficiaire, est responsable de l'accomplissement et de la vérification du respect des formalités particulières requises par leurs statuts et/ou les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à la signature et à l'entrée en vigueur des contrats et marchés ainsi qu'à leur exécution budgétaire ou financière. Chaque Bénéficiaire s'engage à préserver la confidentialité des informations dont il peut avoir connaissance (ex. : offre du titulaire de l'accord-cadre), sous réserve des dispositions relatives au droit d'accès aux documents administratifs prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Chaque Bénéficiaire s'engage à exécuter l'accord-cadre dans les conditions définies par celui-ci, à faire ses meilleurs efforts en vue de réduire les délais règlementaires de paiement et à signaler toute anomalie dans l'exécution du ou des lots mis à disposition.

### ARTICLE V. ENGAGEMENTS DU RESAH

Le Resah s'engage à :

- Remettre à chaque Bénéficiaire tous les éléments lui permettant d'exécuter l'accord-cadre ;
- Prendre en charge, au titre de l'exécution de l'accord-cadre, les opérations suivantes : les avenants, décisions de modification unilatérale et certificats administratifs ainsi que, le cas échéant, la décision de non-reconduction et de résiliation de l'accord-cadre.

Le Resah peut assurer un rôle de médiation entre chaque Bénéficiaire et le titulaire de l'Accord-cadre dans l'hypothèse où des difficultés relatives à son interprétation ou son exécution apparaîtraient.

Lorsque l'Accord-cadre s'exécute à marchés subséquents passés par le Resah au nom et pour le compte du Bénéficiaire, le Resah est réputé agir comme mandataire sur le fondement de l'article L. 2112-3 du code de la commande publique.

### ARTICLE VI. SUIVI DES MONTANTS ALLOUES

Le Resah garantit que le montant alloué par lot et par Bénéficiaire au titre des conditions particulières ne dépasse pas le montant maximum global qu'il a fixé dans chaque accord-cadre pour l'application des dispositions du 2° de l'article R. 2162-4 du code de la commande publique. Le signataire des conditions particulières s'engage :

- à suivre, en lien avec chaque Bénéficiaire, les montants qui leur sont alloués, notamment pour apprécier la nécessité de demander au Resah de valider un nouveau montant ;
- à informer le Resah en cas de risque d'atteinte par un ou plusieurs Bénéficiaire(s) des montants qui leur sont alloués.

Chaque Bénéficiaire s'engage à respecter le montant défini dans les conditions particulières. La responsabilité du Resah ne peut être recherchée en cas de dépassement, par l'un quelconque des Bénéficiaire(s), du montant défini dans les conditions particulières.

Lorsque l'Accord-cadre mis à disposition s'exécute à marchés subséquents, le montant figurant dans le marché subséquent fait foi en cas de contradiction avec celui figurant dans les conditions particulières.

## ARTICLE VII. CONTRIBUTION FINANCIERE ANNUELLE ET MODALITES DE REGLEMENT

En contrepartie des services rendus au titre de la présente convention, une contribution financière est versée au Resah. Le montant de cette contribution est précisé dans les conditions particulières.

Le premier titre de recettes est envoyé dès la date de début de la mise à disposition. Le premier titre de recettes est envoyé dès la date de début de la mise à disposition précisée dans les conditions particulières ou, lorsque l'Accord-cadre est exécuté à marchés subséquents, à la date de notification du marché subséquent conclu pour les besoins du(des) Bénéficiaire(s).

Pour le cas où les Bénéficiaires ont des dates de début d'exécution différentes, la première date sert de point de départ à la facturation. Les autres titres de recettes sont envoyés à la date anniversaire de début d'exécution les années suivantes.

Pour le cas où les Bénéficiaires ont des dates de fin d'exécution différentes, la facturation est réalisée jusqu'à la dernière date de fin.

## ARTICLE VIII. DUREE ET DATE D'EFFET

- Lorsque l'Accord-cadre mis à disposition s'exécute par l'émission de bons de commande :

La mise à disposition prend effet à compter de la date figurant dans les conditions particulières, ou par défaut à la date de leur signature par le Resah, pour une durée courant jusqu'à la date figurant dans les conditions particulières ou, par défaut, jusqu'au terme de l'Accord-cadre.

- Lorsque l'Accord-cadre mis à disposition s'exécute par la conclusion de marchés subséquents :

La mise à disposition prend effet à compter de la date de notification du marché subséquent, pour une durée jusqu'au terme du dernier marché subséquent conclu sur son fondement.

En toute hypothèse, la mise à disposition peut prendre fin totalement ou partiellement dans les hypothèses suivantes :

- en cas d'atteinte par un ou plusieurs bénéficiaires des montants renseignés dans les conditions particulières. L'atteinte de ce montant ne met fin à la convention que pour le ou les bénéficiaires concernés. Elle est sans effet pour les autres bénéficiaires n'ayant pas atteint leur propre montant.
- dans le cas où la mise à disposition porte sur plusieurs lots, l'atteinte du montant alloué pour un lot ne met fin à la présente convention qu'en ce qui concerne ce lot.

## ARTICLE IX. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Reçu le 25/04/2024

Les parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux traitements des données personnelles et notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679. Chacune des parties s'engage en particulier, concernant les traitements de données à caractère personnel dont elle est responsable, à effectuer les formalités requises, à assurer la sécurité et la confidentialité des données et à respecter les droits des personnes concernées.

Le Resah n'est nullement responsable ou co-responsable ou sous-traitant s'agissant de la réglementation visée au présent article, dans le cadre de l'exécution des commandes ou marchés passés par son entremise.

Le Bénéficiaire n'est pas dispensé de conclure avec le Titulaire de l'accord-cadre mis à disposition un acte juridique conforme aux dispositions de l'article 28 du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Par ailleurs, les informations recueillies dans le cadre de la présente convention font l'objet de traitements informatiques par le Resah responsable de traitement, afin d'assurer la gestion administrative des accords-cadres concernés. Ces informations sont susceptibles de contenir des données permettant l'identification de personnes physiques (signataire de la convention, comptable assignataire, adresse mail de facturation...).

Les traitements mis en œuvre ont pour finalité la réalisation d'opérations relatives à la gestion des contrats et à la facturation. Ces données sont conservées durant toute la durée nécessaire à l'exécution de la présente convention et sont destinées exclusivement aux membres de l'équipe projet Resah.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement général sur la protection des données », les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent à tout moment d'un droit d'accès aux données qui les concernent et peuvent en obtenir la rectification ou exercer leur droit d'opposition en adressant une demande à [mesdonnees@resah.fr](mailto:mesdonnees@resah.fr)

## ARTICLE X. DISPOSITIONS DIVERSES

Le Resah et les Bénéficiaires auxquels l'Accord-cadre est mis à disposition s'engagent à régler amiablement tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes et des conditions particulières.

Les conditions particulières signées sont consultables et téléchargeables sur l'Espace Acheteur, dans l'espace personnel - rubrique « mes marchés ».

**Contactez le Resah.** Pour toute demande, merci d'envoyer un message sur l'Espace Acheteur : Rendez-vous dans « Mon espace », cliquez sur « Mes questions et réclamations avec le Resah », choisissez « Poser une question ».

**Article 4. Contribution financière annuelle.**

Une contribution financière annuelle est versée au Resah (voir article 7 des CG). La facturation est établie à l'attention de la seule l'entité signataire des présentes. Aucun fractionnement de la contribution/facturation n'est autorisé. Le montant de la contribution annuelle est pour une période de 12 mois. Si la dernière période est inférieure à 12 mois, la contribution sera proratisée sur le dernier titre de recettes envoyé par le Resah<sup>3</sup>. La facturation de la première période ne peut en aucun cas être proratisée, même si cette dernière est inférieure à 12 mois.

Typologie de bénéficiaires	Tarif par année d'exécution de chaque marché subséquent (un marché subséquent par lot)
Tarif unique de coopération	750€

**Veillez compléter les informations nécessaires à la facturation par le Resah du coût d'adhésion annuel :**

Entité publique (CHORUS)	Autre entité
Code service :	Votre référence de commande :
Numéro d'EJ ou votre référence de commande :	Adresse mail à laquelle envoyer la facture :

**Article 5. Ajout de lots**

L'ajout de lots, ainsi que l'ajout de bénéficiaire (s'il implique la passation d'un nouveau marché subséquent) donnent lieu à la signature d'une nouvelle convention.

**Article 6. Signatures.**

Fait à Paris, le _____ (ne pas remplir)	
Pour le signataire, Son représentant Arnaud MURGIA, Président de la Communauté de Communes du Briançonnais	Pour le Resah, Le directeur général, Dominique LEGOUGE, ou son représentant
<p>Par délégation,              Sandrine GUILLET            Directrice Générale des Services</p> 	
<p><i>La convention peut être signée grâce à un certificat de signature électronique. Dans ce cas, elle doit être déposée dans l'espace de dépôt des adhésions de l'Espace Acheteur.</i></p>	

<sup>3</sup>[nombre de jours entre date début et date de fin] \* [montant] / 365 (ou 366 si le 29/02/2024 est inclus dans la période : date de début / date de fin)

